



Envoyé en préfecture le 18/07/2024
 Reçu en préfecture le 18/07/2024
 Publié le 18/07/2024
 ID : 031-213104219-20240717-DEL2024_04_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 17 juillet 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
11 juillet 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
11 juillet 2024			

Etaient présents
 Mesdames TARDIEU, PEREZ, COMBA, ABADIE, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES
 Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON

Procurations
 Mme GAMBET avait donné procuration à M. GUERRIOT
 Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à Mme TARDIEU
 M. RENOUX avait donné procuration à Mme PEREZ
 Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA
 Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON
 Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme BESOMBES
 Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
 M. BERGONZAT avait donné procuration à M. GAROUSTE
 Mme COUESNON avait donné procuration à Mme RAHIN

Absents
 M. PIRIOU

Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION N° 2024-04-03

SDEHG Affaire 6 BU 924/925 Coffrets Place François Thuries

La Commune a demandé au SDEHG d'étudier la fourniture et la pose de deux coffrets de prises Place François THURIES pour accompagner les travaux de voirie. Celui-ci vient d'adresser à la Commune la proposition consécutive à la réalisation de l'APS référence 6 BU 924/925.

Le projet comprend :

- Création d'un branchement aérosouterrain triphasé de 10 mètres de long avec fourniture et pose d'un coffret de branchement
- Fourniture et pose d'un premier coffret prise en espace vert à gauche de l'entrée du parking
- Fourniture et pose d'un second coffret prise placé en saillie du local communal
- chaque coffret prise sera équipé de trois prises monophasées 16 ampères et prises triphasées 32 ampères



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/24



ID : 031-213104219-20240717-DEL2024_04_03-DE

- l'intégralité des câbles seront déroulés dans les fourreaux mis en place par le Muretain Aggio dans le cadre des travaux d'aménagement de la place

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

6 BU 924 :

Part SDEHG		7 964 €
Part restant à la charge de la commune	(ESTIMATION)	796 €
Total		8 670 €

6 BU 925 :

TVA (récupérés par le SDEHG)		728 €
Part SDEHG		1 849 €
Part restant à la charge de la commune	(ESTIMATION)	2 055 €
Total		4 632 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE les APS 6 BU 924/925

S'ENGAGE sur les participations de la Commune qui seront couvertes par voie d'emprunt en prenant rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Ces contributions seront imputées au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 17 juillet 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

